

COMITE TECHNIQUE N°2 COMPTE-RENDU DE REUNION

Le 27 mai 2011, le comité technique du SAGE du bassin versant du Fresquel s'est réuni à Carcassonne, sous la présidence de Jacques DIMON, président de la CLE

Etaient présents

Jacques DIMON, Président de la CLE Jacques CHABAUD, SMMAR Muriel DUPASQUIER, DDTM Catherine LUCIANI, Conseil Général de l'Aude Chantal GRAILLE, Agence de l'Eau Gabriel LECAT, DREAL Gilles LORENTE, SMMAR

Personne excusée

Frédérique CANCEL-TONELLOT, Conseil Régional Languedoc-Roussillon

Ordre du jour :

- Etat d'avancement de l'état initial
- o Préparation de la prochaine CLE

COMPTE RENDU DE REUNION

Jacques DIMON remercie les participants. Il rappelle les prochaines dates du bureau (23 juin) et de la CLE (7 juillet). Le président commente la circulaire du 4 mai 2011 relative à la mise en œuvre des SAGE. Il retient notamment le fait que le ministère accorde une importance particulière :

- Aux SAGE « nécessaires » tels que celui du Fresquel,
- à la qualité de la rédaction des SAGE afin de les sécuriser juridiquement et de garantir une véritable opérationnalité,
- à la cohérence nécessaire entre les différents outils juridiques ou contractuels mis à disposition sur un même territoire,
- à l'opportunité de renforcer l'association des présidents des CLE aux décisions prises par les représentants de l'Etat dans le domaine de l'eau.

Gabriel LECAT précise que cette circulaire, en préparation depuis plusieurs mois, à également pour but de renforcer les engagements des services de l'Etat en faveur du bon déroulement des SAGE. Il indique également qu'il s'agit de réaffirmer l'importance de cet outil de planification dans le cadre de la politique de l'eau.

Gilles LORENTE informe les membres du comité technique sur la mise à jour de l'état initial. Certaines informations ne sont pas disponibles. Il propose que l'état initial soit communiqué et présenté lors de la prochaine CLE. Les informations manquantes seront listées et intégrées par le prestataire retenu pour l'élaboration de l'état des lieux et du diagnostic. Il s'agit notamment des données nécessaires au calcul du potentiel hydroélectrique, à l'assainissement, l'occupation des sols ou le classement des cours d'eau.

Concernant le potentiel hydroélectrique, **Chantal GRAILLE** propose de s'appuyer sur les informations produites par l'Agence pour la révision SDAGE. Elle indique que les nouveaux équipements seront intégrés dans les phases suivantes de l'état des lieux. L'état initial doit pouvoir présenter l'inventaire des installations existantes.

Afin de préciser les caractéristiques des seuils, **Jacques CHABAUD** propose de solliciter les élus du comité syndical du Fresquel.

Jacques DIMON indique que la récente circulaire fait référence aux principes définis dans la « convention d'engagements du 23 juin 2010 pour le développement d'une hydroélectricité durable en cohérence avec la restauration des milieux aquatiques suite au Grenelle de l'Environnement ». Il demande si le bassin versant du Fresquel est concerné et si ces principes doivent être intégrés dans l'état initial.

Muriel DUPASQUIER explique que seuls certains SAGE sont concernés tel que celui de la Haute Vallée de l'Aude.

Gilles LORENTE indique que la thématique qualité de l'eau a été traitée sur la base des données produites par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau.

Concernant l'état de référence des masses d'eau, **Chantal GRAILLE** explique que l'information est disponible sur le site Internet de l'Agence de l'Eau. Pour les eaux de surface, des cartes relatives à l'état des cours d'eau ont été réalisées en accompagnement du SDAGE afin de préciser l'état écologique et chimique des masses d'eau. Les données utilisées pour la cartographie sont celles produites en 2006, 2007 (pour l'état écologique) et 2008 (substances dangereuses). Chantal GRAILLE indique qu'il s'agit de l'état à partir duquel toutes les mesures doivent être établies afin d'atteindre les objectifs aux échéances 2015, 2021 ou 2027. Il convient donc de présenter ces cartes « d'état 0 » le plus tôt possible afin de permettre à l'ensemble des membres de la CLE d'apprécier le « chemin restant à parcourir ».

Pour **Jacques CHABAUD** les maîtres d'ouvrages devront s'appuyer sur ces cartes afin d'établir les actions de reconquête de la qualité des milieux aquatiques. Il souhaite néanmoins connaître les liens entre ces cartes et le programme de mesure du SDAGE.

Chantal GRAILLE explique que ces cartes accompagnent et précisent le SDAGE sans pour autant modifier le programme de mesures qui reste d'actualité.

Gilles LORENTE propose de rajouter au tableau de situation des masses d'eau du bassin versant présent dans l'état initial ces informations cartographiques accompagnées d'une synthèse explicative.

Jacques DIMON estime que cette information nécessite d'être diffusée et partagée. Même si les années de référence feront très certainement l'objet de débat, les objectifs communautaires et les dates limites fixés ne sont pas discutables et constituent l'objectif visé par le SAGE.

L'état initial présente l'ensemble des stations d'épuration des collectivités présentes sur le bassin versant. **Gilles LORENTE** indique que l'information liée au respect de la règlementation nécessite d'être éclaircie. La question est de fournir l'information la plus pertinente à ce stade de la démarche. Il s'agit également de préciser la règlementation à prendre en compte dans cette présentation.

Pour **Chantal GRAILLE et Gabriel LECAT** la Directive Eaux Résiduelles Urbaines (ERU) doit servir de référence réglementaire. Ils indiquent qu'il s'agit surtout de renseigner les membres de la CLE sur la capacité des milieux à réceptionner les effluents des stations. Ils indiquent également que la conformité des réseaux constitue une information intéressante.

Catherine LUCIANI indique qu'il est difficile de présenter des taux de rendement pour les réseaux d'adduction d'eau potable. Elle indique que plusieurs modes de calcul peuvent être utilisés et que certaines valeurs sont estimatives.

Gilles LORENTE pense que l'absence de données précises constitue une information devant être partagée par la CLE. Il propose que l'état initial indique cette carence d'information. Il souligne qu'une gestion durable de la ressource en eau ne peut-être réalisée sans ce type d'information.

Jacques CHABAUD précise que les rendements des réseaux d'eau brute agricole sous pression sont disponibles. Il s'agit de données lissées, obtenues sur la base des compteurs disposés sur les réseaux.

Chantal GRAILLE confirme qu'il est nécessaire de présenter cette absence d'information permettant d'éclairer la CLE sur les marges de progrès envisageables.

Catherine LUCIANI indique qu'il s'agit bien de préciser, dès le départ, les données utilisées et leurs limites. Elle rappelle également la difficulté posée par le caractère diffus de l'habitat sur une grande partie du territoire. Elle propose de retenir le ratio entre les volumes facturés et les volumes produits par commune et/ou syndicat.

Les services du CG11 ont, depuis la réalisation de cette réunion, communiqué à l'animateur du SAGE une carte présentant les rendements des réseaux d'AEP des communes concernées.

Toutes les informations ne pouvant-être intégrées avant la prochaine CLE, il est convenu d'assurer une présentation la plus exhaustive possible lors de la séance plénière du 7 juillet. Si la validation de l'état initial ne peut-être réalisée à cette date, faute de données disponibles, l'état initial sera définitivement adopté lors de la CLE suivante. Dans une telle hypothèse des dates limites seront fixées pour la transmission des informations manquantes. Il est également convenu de consacrer une partie du temps d'intervention à certaines démarches locales illustrant le type d'action pouvant découler du SAGE. C'est notamment le cas de celles portant sur la prévention des risques d'érosion des sols, préjudiciables sur les plans économiques et écologiques, ainsi que celles pouvant améliorer la gestion des débits d'étiage du Fresquel.